



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 18 AVRIL 2017

PLASTIQUE PERTURBATEUR DU RECYCLAGE : RECYCLONS D'URGENCE LA POLITIQUE DE VALORISATION DES DÉCHETS D'EMBALLAGES !

Alors que le PET opaque, perturbateur de tri, se multiplie pour les emballages ménagers grâce à un cadre législatif laxiste quant à l'éco-conception et l'information des consommateurs, AMORCE, France Nature Environnement, l'UFC-Que Choisir et Zero Waste France, s'associent pour soutenir le ministère de l'Environnement en faveur d'une vraie politique de réduction et de recyclage des déchets d'emballages qui sanctionne réellement les fabricants non vertueux.

PET opaque : révélateur des graves carences des politiques actuelles

Le PET opaque s'est substitué dans des conditions exponentielles au plastique recyclable pour de nombreux emballages (bouteilles de lait, flacons cosmétiques) (+45% depuis 2014). Non recyclable à une échelle industrielle, il génère non seulement de nouveaux déchets, mais perturbe également le tri puisque les centres n'ont pas été conçus pour différencier les emballages en PET opaque et les traiter séparément. Les citoyens ont largement exprimé leur indignation contre cette décision unilatérale des metteurs sur le marché qui fait reculer le recyclage. Mais les consommateurs qui veulent boycotter cet emballage sont bien en peine, faute de signalétique claire sur la non recyclabilité, voire avec la présence de certaines allégations environnementales fallacieuses...

Suite à la mobilisation des associations de consommateurs, des associations environnementales, des ONG et des associations de collectivités, la ministre de l'Environnement vient d'annoncer la mise en place d'un malus sur le PET opaque à partir de 2018. Les 5 structures signataires saluent cette mesure et appellent le ministère à poursuivre son engagement pour qu'elle soit adoptée rapidement.

Cette avancée ne règle toutefois pas la question de l'introduction de matériaux non recyclables dans les emballages. Elle ne doit pas faire oublier les limites des politiques actuelles également pointées par les autorités (Cour des Comptes, Autorité de la Concurrence, etc.), que le problème du PET opaque a mises en avant : possibilité pour les industriels de réduire impunément la part recyclable de leurs produits, sous-utilisation des éco-modulations destinées à dissuader les mauvais choix en matière de conception, information des consommateurs sur les produits insuffisante...

AGISSEZ AVEC NOUS. REJOIGNEZ-NOUS SUR FNE.ASSO.FR



Des choix des metteurs en marché qui impactent le porte-monnaie des citoyens-consommateurs

Alors que le PET opaque est préféré pour des raisons économiques, la mise sur le marché de ce nouveau matériau génère des coûts supplémentaires importants qui sont pris en charge par les contribuables, alourdissant un peu plus la facture déchets.

AMORCE, France Nature Environnement, l'UFC Que Choisir et Zero Waste France saluent la mobilisation du ministère de l'Environnement en faveur d'un malus sur le PET opaque, mais refusent que ce matériau soit l'arbre qui cache la forêt et qu'après lui de nouvelles matières non recyclables viennent encore aggraver une situation déjà problématique. Les 4 structures réclament une politique de prévention et de valorisation des déchets d'emballages plus cohérente et ambitieuse et demandent au ministère d'aller au bout de sa démarche en mettant en place :

- **une obligation collective d'un objectif « amont » de recyclabilité assortie d'un principe de non régression empêchant un producteur, en cas de modification de son produit, d'abaisser cet objectif.**
- **une réforme de l'éco-conception/éco-modulation avec un vrais bonus/malus incitatif pour développer la recyclabilité et la réutilisation des matières et la gestion du tri.**
- **une signalétique cohérente sur les produits s'appuyant sur le logo Triman et donnant une information claire sur la recyclabilité.**